

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 13 septembre 2021 **Date de publication précédente:** 27 avril 2021 **No de fiche:** 237B-19

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC BX2 (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302
Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P301/330/331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	10 - 15	68411-71-2
Diéthylènetriamine*	5 - 7	111-40-0
Alcool benzylique	1 - 5	100-51-6
Autres Ingrédients:		
Carbure de silicium	10 - 15	409-21-2

*Ce composant est toxique par inhalation en cas de vaporisation ou de création d'un aérosol/brouillard. Le mélange n'est pas présent sous forme d'aérosol et la présence d'un aérosol est impossible.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Contacter un médecin.

Ingestion: Ne faites pas vomir. Si le sujet est conscient, donnez-lui beaucoup de lait ou d'eau pour diluer le contenu de l'estomac. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Est corrosif pour les yeux, la peau et les membranes muqueuses, ce qui peut conduire à leur irritation grave, aux brûlures et à la destruction des tissus. Des concentrations importantes de vapeur peuvent provoquer de graves irritations au niveau des yeux et du système respiratoire et provoquer des toux et une respiration difficile. Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. L'application de crème corticostéroïde s'est montrée efficace pour traiter les irritations cutanées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone. Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé aux pompiers d'utiliser des appareils respiratoires indépendants et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux****TLV ACGIH**

	ppm	mg/m ³
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	SO	SO
Diéthylènetriamine	1 (peau)	SO
Alcool benzylique	SO	SO
Carbure de silicium	SO	10
		(inhalable)
		3 (alvéolaire)

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Prévoir des stations de rinçage des yeux et des douches de sécurité facilement accessibles. Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations au-dessous des limites d'exposition. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (par ex.: type de filtre EN A-P2).

Gants de protection: Des gants qui résistent aux attaques chimiques (c'est-à-dire caoutchouc butyle, nitrile).

Diéthylènetriamine

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	néoprène	0,65 mm	> 480 min.
Projection	caoutchouc naturel	0,6 mm	> 60 min.

*Déterminé selon la norme EN374.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	pâte grumeleuse	Odeur	odeur d'amine
Couleur	rouge	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	aucun
% volatil (par volume)	aucun	pH	n'est pas applicable
Point éclair	> 99 °C	Densité relative	2,09 kg/l
Méthode	PM, vase clos	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	50 000 cps @ 25 °C	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas applicable	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	n'est pas défini	Solubilité dans l'eau	insoluble
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes vives et températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, nitrosamines et autres émanations toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange: 1 787,6 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidyle du bisphénol A	DL50, rat	300-500 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, rat	1 080 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1 230 mg/kg

Par voie cutanée: ETA-mélange: 15 447 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, lapin	1 045 mg/kg

Par inhalation: Des concentrations importantes de vapeur peuvent provoquer de graves irritations au niveau des yeux et du système respiratoire et provoquer des toux et une respiration difficile. ETA-mélange: 628,6 mg/l (vapeur).

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 8 heures	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Alcool benzylique	cATpE	11 mg/l (vapeur)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation des yeux	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales: Diéthylènetriamine Alcool benzylique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction: Diéthylènetriamine, 23871, effets sur ou via l'allaitement: manque de données.

STOT - exposition unique: Diéthylènetriamine: peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée:	Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Autres informations:	Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Beaucoup d'espèces aquatiques sont intolérantes des matières corrosives tels que l'agent de durcissement non altéré.

12.2. Persistance et dégradabilité

Diéthylènetriamine: une résistance à la biodégradation est prévue. Alcool benzylique: facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diéthylènetriamine: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable (log Ko/e: 2,13). Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation (BCF < 100) (log Ko/e: 1,1).

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Insoluble dans l'eau. Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: une très forte mobilité dans les sols est prévue. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN3259

TMD: UN3259

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 2,2'-IMINODIETHYLAMINE)

TMD: AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS 2,2'-IMINODIETHYLAMINE)

14.3. Transport hazard class(es)

RID/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: II

TMD: II

14.5. Dangers pour l'environnement

NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON SPECIAL PRECAUTIONS FOR USERS

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EmS. F-A, S-B, IMDG segregation group 18-Alkalis

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Règle d'extrapolation «Dilution»

Mentions H pertinentes: H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 13 septembre 2021

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.